

Communiqué

Le Syndicat National des Médecins Rhumatologues appelle à la mobilisation pour faire barrage au tiers payant généralisé

Le 9 avril en début d'après-midi en présence de 35 députés, l'article 18 de la loi de santé de Madame Touraine concernant le tiers payant généralisé et obligatoire a été voté par 23 voix contre 12 en première lecture.

Il n'y a donc eu en tout et pour tout **que 5 % des députés présents** pour discuter d'une loi qui va impacter des dizaines de milliers de médecins et des millions de patients.

Cet article purement dogmatique, va devenir s'il se met en place, le boulet que devront traîner durant des années tous les médecins et qui aboutira à la liquidation du système social à la Française.

Devant la gravité de cette situation le Syndicat National des Médecins Rhumatologues appelle à l'union de toutes les centrales syndicales afin de faire barrage en deuxième lecture à ce texte liberticide et économiquement suicidaire.

Le Syndicat National des Médecins Rhumatologues vous encourage à suivre toutes les actions menées au niveau national, avec en premier lieu l'interpellation de votre député / sénateur local pour une prise de conscience du danger inhérent à cet article de la loi de santé.

Il faudra que les médecins se mobilisent car seule une mobilisation massive permettra de faire machine arrière.

**Docteur Eric SENBEL
Président du SNMR**

